

Photocopies de copies et de bordereaux

Vous pouvez demander 4 photocopies au maximum sur un même formulaire.

Si vous souhaitez obtenir des photocopies pour plus de 4 matières, veuillez remplir à nouveau le formulaire.

Attention, ce service ne concerne que les épreuves de l'année en cours. Les copies et bordereaux ne sont pas conservés au-delà.

Les notes seront à nouveau vérifiées par les services du SIEC et rectifiées en cas d'erreur matérielle.

Les délais de traitement peuvent varier selon la période.

Si vous effectuez votre demande entre septembre et octobre, le délai de traitement des demandes est de 60 jours maximum.

Si vous effectuez votre demande de novembre à avril, le délai est de à 30 jours maximum.

De mai à juin, il est préférable de ne pas effectuer de demandes.

De juin à début septembre, le module de photocopies de copies est fermé, excepté pour certains examens.

INFORMATIONS

Cette démarche vous prendra 5 minutes.

COMMENCER LA DÉMARCHE

En vous connectant à votre compte, vos informations personnelles seront automatiquement renseignées.

De plus, vous pourrez retrouver cette démarche dans votre compte utilisateur.

[SE CONNECTER POUR EFFECTUER LA DÉMARCHE](#)

[CRÉER UN COMPTE](#)

[▶ EFFECTUER LA DÉMARCHE SANS COMPTE](#)